



**PORT DÉPARTEMENTAL DE CASSIS
CONSEIL PORTUAIRE DU 15 NOVEMBRE 2019
TARIFS 2020 APPLICABLES DANS LE PORT**



1- OCCUPATIONS NON INDUSTRIELLES ET NON COMMERCIALES

1-1 Usagers isolés occupant le plan d'eau

CATAMARAN : Tarif base longueur x 2
TAXE DE SEJOUR : 0,22 € /personne/nuit

CATEGORIE	Longueur	Largeur	Tarifs journaliers*		Stationnement Ponctuel Heure limite 15 h € TTC
			Basse saison du 01/10 au 31/05 € TTC	Haute saison du 01/06 au 30/09 € TTC	
A	inf. à 5 m	2,00	8,84	14,60	12,00
B	5,00 à 5,99	2,30	10,64	17,41	
C	6,00 à 6,99	2,60	13,03	19,39	
D	7,00 à 7,99	2,80	13,92	21,90	24,00
E	8,00 à 8,99	3,20	16,79	27,95	
F	9,00 à 9,99	3,40	25,66	42,54	
G	10,00 à 10,99	3,80	29,62	48,41	
H	11,00 à 11,99	4,00	32,64	54,95	
I	12,00 à 12,99	4,30	48,49	81,35	36,00
J	13,00 à 13,99	4,60	53,70	89,27	
K	14,00 à 14,99	4,80	59,03	97,51	
L	Hors catégorie (autorisation préalable du délégant)		catégorie K, majorée du tarif de la catégorie A par jour et par tranche de 1 m supplémentaire		

Stationnement ponctuel (heure limite : 15 heure)	Moins de 7,00	12,00
	Moins de 12,00	24,00
	A partir de 12,00	36,00

Nb 1 : Pour les usagers de passage stationnant au moins 120 jours consécutifs sur le port :
abattement de 10 % du tarif.

Nb2 : La durée maximum de séjour en période estivale de 120 jours, peut être
augmentée d'une durée similaire (120 jours) pour un séjour en période hivernale.

TARIFS TTC POUR REMORQUAGES	
Bateaux jusqu'à 7,99 m	45,30 €
Bateaux de 8,00 m à 9,99 m	90,60 €
Bateaux de 10,00 m à 11,99 m	135,90 €
Bateaux de 12,00 m à 14,99 m	181,20 €